



Paris, le 5 mai 2015

**Sébastien SIHR**  
Secrétaire Général

A  
**Monsieur Bernard LEJEUNE**  
Directeur Adjoint de Cabinet

Ministère de l'Éducation Nationale, de  
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

110 rue de Grenelle

75357 Paris 07 SP

Monsieur le Directeur Adjoint,

Le 13 novembre dernier, vous avez présenté les conclusions des travaux sur la modernisation des métiers de l'Éducation.

Il était précisé que « dans le cadre du plan de développement du numérique, le rôle des animateurs Tice sera reconnu et valorisé sur le plan indemnitaire, soit en tant que formateur (une certification reconnaîtra cette compétence), soit dans le cadre d'une décharge d'enseignement. »

Si la refonte du CAFIPEMF a permis de faire évoluer l'option portant sur le numérique vers une dimension pédagogique permettant ainsi aux animateurs Tice de s'inscrire dans cette certification, elle ne répond qu'en partie au besoin de reconnaissance de la fonction des animateurs TICE.

Ces personnels, pleinement investis, ont un rôle majeur à jouer, notamment pour l'intégration des outils numériques dans les pratiques pédagogiques et dans l'accompagnement des projets des écoles. Les formateurs animateurs TICE participent aussi de plus en plus souvent à l'animation de stages de formation, d'animations pédagogiques. Par ailleurs, ils sont sollicités pour mettre en place des parcours M@gistère.

Le développement de ces missions implique une diminution significative du travail de maintenance et du travail administratif.

Or, aucun cadrage national ne définit leurs missions, ni l'organisation de la fonction.

C'est pourquoi nous vous demandons d'ouvrir au plus vite un groupe de travail avec les organisations syndicales représentatives pour traiter les questions portant sur la définition des missions, les modalités de certification, le cadrage de la fonction notamment concernant les décharges de service ou le régime indemnitaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Adjoint, en l'expression de nos salutations respectueuses.

**Sébastien SIHR**